ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 36890

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les préoccupations que suscite la situation des établissements recevant des personnes âgées. Ces préoccupations ont notamment conduit la Fédération hospitalière de France à dénoncer les limites du plan gouvernemental vieillissement et solidarités qui n'offre pas de perspectives pour la mise en sécurité et la rénovation du bâti médico-social de ces équipements. Aujourd'hui, les politiques d'investissement mises en oeuvre par leurs responsables sont à la seule charge des résidents, au travers de prix de journées qui conduisent désormais à des moyennes contributives de 1 300 euros par personne, quand le niveau moyen des retraites s'établit à 1 100 euros qu'une grande majorité de personnes âgées et retraitées est d'ailleurs très loin d'atteindre. Il lui demande quelles dispositions il entend mettre en oeuvre pour pallier ces difficultés, et répondre en particulier aux propositions soumises au Gouvernement : suppression de la taxe sur les salaires versés par ces établissements ; création d'un office national pour l'évaluation du bâti médico-social ; mise à disposition de ces structures, au cours des quatre prochaines années, de subventions d'investissement à partir du plan vieillissement et solidarités.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36890
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2400